

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 17 MAI 2019 A 18h30

L'an deux mil dix-neuf, le 17 mai à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

10 mai 2019

Etaient présents : Mmes et MM. Norbert Letellier, Eric Lebourg, Mickaël Quibel, Alain Bodot, Monique Forestier, Ginette Legouez-Delannoy, Isabelle Ridet, Dominique Sancier

En exercice: 14

Nbre de Conseillers

Absents/Excusés : Mmes et MM. Béatrice Creignou, Julien Hébert, Angélique Letellier, Sophie Dupuis, Pascale Moka, Alain Reine

Présents : 8

Pouvoir de Mme Béatrice Creignou à M. Alain Bodot
Pouvoir de M. Julien Hébert à M. Mickaël Quibel
Pouvoir de Mme Angélique Letellier à Mme Monique Forestier
Pouvoir de M. Alain Reine à M. Eric Lebourg
Pouvoir de Mme Sophie Dupuis à Mme Ginette Legouez
Pouvoir de Mme Pascale Moka à M. Dominique Sancier

Votants : 14

Secrétaire de Séance : Monsieur Dominique Sancier

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du 1^{er} avril 2019
2. Zonage de l'assainissement communal – Présentation du rapport
3. Tarifs centre de loisirs été 2019 – Participation financière de la commune
4. Bons de fournitures scolaires rentrée 2019 – Participation financière de la commune
5. Aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au Collège Jean Cocteau d'Offranville rentrée 2019 – Participation financière de la commune
6. Nids de guêpes et de frelons – Participation financière de la commune
7. Subvention exceptionnelle à Monsieur Benjamin Calbrix
8. Questions diverses

Rajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Remboursement aux propriétaires de la Résidence de Clercy de l'intervention de leur prestataire téléphonique.

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour le rajout à l'ordre du jour.

Rajout à l'ordre du jour

Remboursement aux propriétaires de la Résidence de Clercy de l'intervention de leur prestataire téléphonique

Monsieur le Maire expose qu'il y eu un oubli lors des travaux à la Résidence de Clercy concernant le raccordement téléphonique de chaque maison individuelle.

Il propose de rembourser à tous les propriétaires de la Résidence de Clercy, sur présentation de leur facture, le montant de l'intervention de leur prestataire téléphonique pour la mise en connexion de leur installation.

Ces sommes auraient dû être prises en charge par la commune lors des travaux initiaux de la Résidence de Clercy.

Ces montants pourront variés d'un prestataire à l'autre, la commune s'engageant à rembourser jusqu'à 80 euros par maison. Si la prestation est facturée au-delà, la différence restera à la charge du propriétaire.

Ces remboursements vont arriver ponctuellement dans le courant de cette année et se poursuivront sur l'année 2020. Au-delà de cette dernière date, la commune ne les prendra plus en charge.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTENT pour ces dispositions

1. Adoption du compte-rendu du Lundi 1^{er} avril 2019

Monsieur Letellier revient sur les questions diverses pour confirmer une information. Le vendredi 28 juin prochain, lors de la fête de la musique, les membres du FOYER RURAL assureront la petite restauration et Monsieur Yennec, gérant de l'épicerie se chargera de la buvette.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

2. Zonage de l'assainissement communal – Présentation du rapport

Monsieur Letellier remercie de leur présence Monsieur Zimmermann, chargé d'études pour VERDI ainsi que Monsieur Brument, responsable local Métier STEP de Dieppe pour VEOLIA.

Monsieur Zimmermann procède ensuite à la présentation du rapport, reprenant les principaux éléments nécessaires à la compréhension des propositions de scénarii de zonage sur la commune d'Ambrumesnil.

A la suite de cette présentation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inviter au prochain conseil municipal, Monsieur Coquatrix président de la commission « RIVIERE/SPANC/GEMAPI » et Madame Boutillier, responsable service Eau et Assainissement, pour travailler ensemble sur la décision finale sachant que la Communauté de Communes Terroir de Caux devrait reprendre la compétence Eau et Assainissement au 1er janvier 2020.

3. Tarifs centre de loisirs été 2019 – Participation financière de la commune

Des accueils de loisirs pour les enfants scolarisés de 3 à 17 ans sont mis en place par la Communauté de Communes Terroir de Caux aux petites vacances de février, aux vacances de printemps et d'automne.

Pour celles de juillet, les accueils de loisirs pour les enfants de 3 à 17 ans auront lieu du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2019 de 7h30 à 18h00.

Les tarifs :

Tarifs 2019 : de 3 ans scolarisé au CM2				
	La semaine		Le mois	
Quotient familial	Tarifs Com Com	Extérieurs Com Com	Tarifs Com Com	Extérieurs Com Com
0 à 600	54 €	81 €	176 €	256 €
600 à 1000	57 €	86 €	186 €	271 €
Plus de 1000	60 €	90 €	196 €	286 €

Tarifs 2019 : de la 6ème à 17 ans				
	La semaine		Le mois	
Quotient familial	Tarifs Com Com	Extérieurs Com Com	Tarifs Com Com	Extérieurs Com Com
0 à 600	63 €	95 €	205 €	256 €
600 à 1000	66 €	99 €	215 €	315 €
Plus de 1000	69 €	104 €	224 €	328 €

Le ramassage en bus, ainsi que les repas (déjeuner + goûter) sont compris dans les tarifs.

Monsieur Letellier propose, comme l'année passée, de venir en aide financièrement aux familles qui inscrivent leurs enfants aux centres de loisirs qui dépendent de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Cette aide pourra se cumuler sur les vacances d'été, les petites vacances de février, Pâques et la Toussaint dans la limite d'un plafond de 145 € par enfant pour l'année 2019.

La famille participera obligatoirement à raison de 25 € pour un mois/enfant et 10 € pour une semaine/enfant.

Chaque année, le montant de l'aide sera discuté, augmenté ou diminué de façon à s'adapter au budget communal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

VOTENT pour les montants de 25 euros pour le mois et 10 euros pour une semaine restants à la charge des familles pour l'année 2019

VOTENT pour une aide de la mairie plafonnée à 145 euros par enfant pour l'année 2019

4. Bons de fournitures scolaires rentrée 2019 – Participation financière de la commune

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDENT de conserver la valeur du bon d'achat de fournitures attribué aux enfants âgés

de 18 ans maximum et fréquentant le collège ou le lycée pour l'année scolaire 2019-2020 à hauteur de 35 €

5. Aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au collège Jean Cocteau d'Offranville – Participation financière de la commune

Monsieur le Maire expose que pour l'année scolaire 2019-2020, la région a arrêté le tarif du transport scolaire d'un collégien à 125 euros.

La communauté de Communes Terroir de caux participera à hauteur de 70 euros sur cette somme.

La commune prenant à sa charge 40 euros, il restera donc à régler pour la famille la somme de 15 euros.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDENT de maintenir la prise en charge des frais de transport de chaque élève de la commune scolarisé au collège Jean Cocteau d'Offranville à hauteur de **40,00 €**, pour l'année scolaire 2019/2020

6. Nids de guêpes et de frelons – Participation financière de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des prix approximatifs qui pourraient être demandés aux habitants d'Ambrumesnil pour l'intervention d'un professionnel en présence d'un nid de guêpes ou de frelons :

- 60 euros pour la destruction d'un nid entre 0 et 2 mètres de hauteur
- 70 euros pour la destruction d'un nid entre 2 et 4 mètres de hauteur
- 80 euros pour la destruction d'un nid entre 4 et 8 mètres de hauteur
- 100 euros pour la destruction d'un nid à plus de 8 mètres de hauteur
- sur devis pour au-delà

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge 100% de la facture dans le cas d'un nid de frelons et 50% dans le cas d'un nid de guêpes sur présentation de la facture.

Par contre, les habitants d'Ambrumesnil devront informer la municipalité avant d'entreprendre une action quelle qu'elle soit concernant ces nids pour que celle-ci puisse en amont déterminer le risque sur le secteur public.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTENT pour ces dispositions

7. Subvention exceptionnelle à Monsieur Benjamin Calbrix

Lors de la coupe du monde de football, Monsieur Benjamin Calbrix a mis en place et géré la diffusion des matchs de football les plus importants en rétroprojection dans la salle du Parvis.

La municipalité souhaite lui verser une subvention exceptionnelle de 80 euros pour le remercier.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, **à l'unanimité** :

VOTENT pour le versement de cette subvention exceptionnelle

8. Questions diverses

- Le tableau de garde pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019 a été complété.
- Monsieur le Maire expose que l'Association des Maires de France lui a demandé une participation financière pour la reconstruction de la cathédrale « NOTRE DAME ». La municipalité a été très sensible à cette catastrophe mais au vu de la manne financière récupérée qui dépasse déjà le montant des travaux, d'un commun accord avec le conseil, il est décidé de ne pas participer et de garder les ressources de la commune pour de futurs travaux sur l'église d'Ambrumesnil.
- Monsieur Lebourg informe qu'il a eu un appel de Monsieur Tiercelin qui s'occupe du fauchage des talus de la commune. Celui-ci devrait intervenir la première semaine de juin.
- Madame Legouez demande si elle a l'autorisation de mettre une bâche sur le talus derrière chez elle pour éviter la prolifération des mauvaises herbes sur son terrain sachant que ce talus appartient à la commune. Monsieur le Maire accepte la proposition et l'agent technique apportera son aide à Madame Legouez en temps voulu.
- Monsieur Alain Bodot fait remarquer que la poubelle située à l'abri-bus au rond point vers Offranville est trouée et toujours pleine. Monsieur Letellier répond que cette poubelle a déjà été réparée. Il va faire le nécessaire pour régler ce problème.
- Monsieur Mickaël Quibel demande s'il serait possible de se garer sur les terrains jouxtant le terrain de foot les jours de match pour éviter de se garer sur la route en attendant le nouveau parking. Monsieur Quibel va contacter Monsieur Paté, propriétaire de la parcelle de gauche et Monsieur Letellier jugera en temps utile si le terrain à droite, propriété de la commune, est apte à recevoir des voitures.
- Des conseillers font remarquer qu'il y a eu des vols sur Ambrumesnil et aux alentours et que chacun se doit d'être vigilant.
- Madame Isabelle Ridet informe Monsieur le Maire que le Chef Billet, notre référent avec la gendarmerie d'Offranville, voudrait le rencontrer car il quitte la caserne d'Offranville. Monsieur Letellier attend son appel.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h00, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.